

Organisme Mixte de Gestion Agréé par
l'Administration Fiscale n°210350

BIENVENUE

Édition Janvier 2024



ARCOLIB

ORGANISME DE GESTION AGRÉÉ AU SERVICE
DES AGRICULTEURS, ARTISANS, COMMERÇANTS
ET PROFESSIONS LIBÉRALES
www.arcolib.fr

 02 23 300 600

 contact@arcolib.fr

 www.arcolib.fr

Du lundi au vendredi de 8h à 18h

QUI ?

Peuvent nous rejoindre...

► **Professionnels libéraux**, imposés à l'impôt sur le revenu dans la catégorie des Bénéfices Non Commerciaux (BNC)



► Tous les **artisans, commerçants et industriels** imposés sur le revenu dans la catégorie des Bénéfices Industriels et Commerciaux (BIC)



► Tous les **agriculteurs** imposés en Bénéfices Agricoles (BA)



► Toutes les **entreprises et sociétés**, même à l'impôt sur les sociétés (IS) qui souhaitent bénéficier de l'Examen de Conformité Fiscale.



POURQUOI ?

ARCOLIB...

- Vous reçoit en **rendez-vous individuel**, ou en **rendez-vous visio via Teams**, si besoin
- Répond à vos **interrogations** comptables et fiscales
- Vous propose un catalogue de **formations** semestrielles
- Vous tient informé avec sa **newsletter** mensuelle technique
- Met gratuitement à votre disposition ses **documentations et outils d'aide à la gestion**
- Met à votre disposition **un espace internet privé**, qui vous permet de retrouver tous vos documents établis par notre organisme
- Établit votre **dossier de gestion et d'analyse économique annuel**
- Vous fournit les **statistiques professionnelles** de votre activité
- **Télétransmet vos déclarations** professionnelles
- **Vérifie vos déclarations** professionnelles de TVA et de CVAE
- Réalise un **examen périodique** de votre comptabilité

► L'avantage fiscal à la clé

pour les professionnels normalement imposés en régime micro, et optant pour un mode réel d'imposition.

La qualité d'adhérent vous permet, sous conditions, de bénéficier d'une **réduction d'impôt pour 2/3 des frais d'adhésion à ARCOLIB et de tenue de la comptabilité** (cabinet comptable, livre de comptabilité, logiciel comptable, ...)

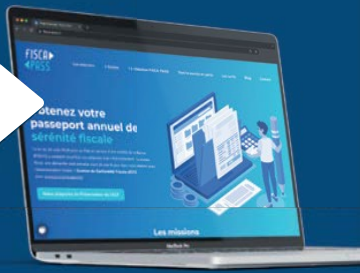
Cette réduction d'impôt est de 915 € maxi. par année fiscale, soit 1 373 € de frais comptables.

Examen de Conformité Fiscale (ECF)

Toutes les entreprises à l'impôt sur le revenu (IR) ou à l'impôt sur les sociétés (IS) peuvent souscrire un Examen de Conformité Fiscale (ECF) afin de s'inscrire dans la relation de confiance attendue par l'Administration Fiscale.

Véritable outil de sécurisation fiscale, cette prestation contractuelle, que nous proposons, porte sur un exercice fiscal, et est à renouveler chaque année..

FISCA PASS



Pour plus d'informations, RDV sur www.fisca-pass.fr ou contactez-nous directement.

QUAND ? L'adhésion doit être formulée au plus tard...



- **5 mois à compter de la date de début d'activité** (inscription au Centre de Formalités des Entreprises)
- **Dans les 5 mois du début de l'exercice fiscal** (pour les BNC ou BIC dont l'exercice commence au 1^{er} janvier 2024 : date limite du 31 mai 2024)
- **Le dernier jour de l'exercice précédent, en cas de ré-adhésion** (avant le 31 décembre 2024 pour les BNC et BIC clôturant au 31/12, pour un effet en 2025)
- **Dans un délai d'1 mois de la radiation** d'un autre organisme de gestion agréé (OMGA, CGA ou AGA)
- **Dans les 3 mois de l'exercice suivant la date de dissolution d'un OGA**

Cotisations 2024

PROFESSIONS LIBÉRALES & ARTISANS, COMMERÇANTS, INDUSTRIELS, AGRICULTEURS ET LMNP

Adhérent débutant en 2024
60,00 € TTC

Adhérent en régime micro-entreprise
36,00 € TTC

Adhérent ayant débuté avant 2024
192,00 € TTC (TVA 20 %)

173,60 € TTC (DOM : TVA 8, 50 %)

160,00 € TTC (Mayotte et Guyane : TVA 0 %)



COMMENT ?

Par adhésion volontaire

► Notre **bulletin d'adhésion** est téléchargeable sur notre site web www.arcolib.fr, ou disponible auprès de l'accueil d'ARCOLIB par simple appel au **02 23 300 600**.

► Votre **adhésion** peut également être réalisée **en ligne**, de façon sécurisée et signée numériquement, sur notre site web : www.arcolib.fr

Nous vous fournissons la signature électronique.



À propos d'Arcolib



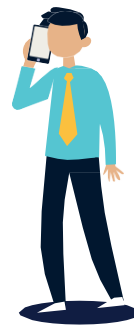
ARCOLIB est un **organisme mixte de gestion agréé par l'administration fiscale**. ARCOLIB est de compétence nationale, y compris en départements d'Outre-Mer. Sous forme d'association loi 1901, ARCOLIB est administré par ses adhérents et des experts-comptables.



+ de 21 000
adhérents
professions
libérales



+ de 8 500
adhérents artisans,
commerçants,
agriculteurs



+ 3 500
cabinets
comptables
correspondants

Nouveaux Services 2024

▶ FORMATIONS



■ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Le certificat Qualiopi a été obtenu au titre de la catégorie d'action suivante :
Action de formation

Obtention du Label Qualiopi en Juillet 2023



Notre filiale de formations **BOXOFIS** pourra vous proposer tous types de formations. N'hésitez pas à nous consulter.



Nos adresses

Siège de **Rennes**

8 place du Colombier
BP 40415
35004 RENNES Cedex

Bureau de **Vannes**

1 rue Anita Conti
56000 VANNES

Bureau de **Paris**

15 avenue Trudaine
75009 PARIS